

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Sons générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M20- 0008289

(11/2/2022)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02659

Société : RAM

Actif

Personnel(e)

Autre

Nom & Prénom :

BENZEKRI

JAMAL

Date de naissance :

13.11.1956

Adresse :

8 Rue Hassan II, 9. H CASA

Tél. : 0668592927

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

G. BENJELLOUN
Professeur En
Pedopsychiatrie

Date de consultation : 25.01.2022

Nom et prénom du malade : BENZEKRI YOUSSEF Age: 65 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Trouble pedopsychiatry

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA Le: 25.01.2022

Signature de l'adhérent(e) :

YOUSSEF BENZEKRI

25.01.2022

Autorisation CNPD N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.01.22	Cappsy		600,00	Dr. BOURGEOIS Professeur de Psychiatrie Pedopsychiatrie

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Hay Mohammadi - Pharmacie HABIBIDINE 3, Rue Sidi Hassan El Beldjane Cachet du pharmacien - Casablanca Tel: 02-62-53-07	26.01.2022	308.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

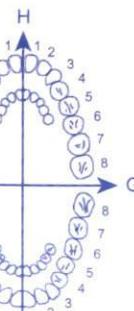
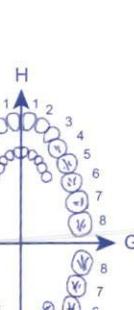
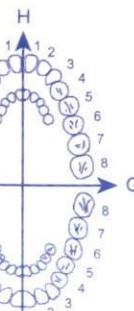
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	COEFFICIENT DES TRAVAUX
D	00000000	00000000	00000000	
G	00000000	11433553	35533411	
B				
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Benzedri Youssef

RS 4,30

- Scitap 10 mg

RS 4,00 ac le matin

RS 4,00 ac 10 mg

RS 4,30 le Soir



Pharmacie HAY AZZEDDINE
3, Rue 4 Hay Azzeddine
Hay Mohammad - Casablanca
Tél : 022.62.53.01



G. BENJELLOUN
Professeur E.
Pedopsychiatre

PD

PRISDAL®

Lisez attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

Elle contient des informations importantes sur votre traitement. Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien. Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, car cela pourrait lui être nocif. Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la lire à nouveau.

1. IDENTIFICATION DU MEDICAMENT

a) DENOMINATION

PRISDAL®

b) COMPOSITIONS QUALITATIVES ET QUANTITATIVES

Par comprimé pelliculé

Rispéridone (DCI)	0,5 mg
	ou 1 mg
	ou 2 mg
	ou 3 mg
	ou 4 mg

Excipients (communs): Cellulose microcristalline, amidon prégalatinisé, stéarate de magnésium, hydroxypropylmethylcellulose ; Pelliculage: Opadry jaune (cp à 0,5 et 2 mg), Opadry orange (cp à 0,5 et 3 mg), Opadry blanc (cp à 1 mg), Opadry vert (cp à 4 mg)

c) FORME PHARMACEUTIQUE

Comprimés pelliculés.

d) PRÉSENTATIONS

Boîtes de 30.

e) CLASSE PHARMACO-THERAPEUTIQUE

AUTRES ANTIPSYCHOTIQUES (CODE ATC : N05AX08).

2. DANS QUELS CAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

- Traitement de la schizophrénie.
- Traitement des épisodes maniaques modérés à sévères associés aux troubles bipolaires.
- Traitement de courte durée (jusqu'à 6 semaines) de l'agressivité persistante chez les patients présentant une déférence d'Alzheimer modérée à sévère ne répondant pas aux approches non pharmacologiques et lorsqu'il existe un risque de préjudice pour le patient lui-même ou les autres.
- Traitement symptomatique de courte durée (jusqu'à 6 semaines) de l'agressivité persistante dans le trouble des conduites chez les enfants à partir de 5 ans et les adolescents présentant un fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne ou un retard mental diagnostiqués conformément aux critères du DSM-IV, chez lesquels la sévérité des comportements agressifs ou d'autres comportements perturbateurs nécessitent un traitement pharmacologique.

Le traitement pharmacologique doit faire partie intégrante d'un programme de traitement plus large, incluant des mesures psychosociales et éducatives.

Il est recommandé que la rispéridone soit prescrite par un spécialiste en neurologie de l'enfant et en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ou un médecin très familier du traitement du trouble des conduites de l'enfant et de l'adolescent.

3. ATTENTION !

a) DANS QUELS CAS NE PAS UTILISER CE MEDICAMENT ?

Ce médicament NE DOIT PAS ETRE UTILISE dans les cas suivants:

• Hypersensibilité connue à la rispéridone ou à l'un des autres composants.

b) MISES EN GARDE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

UTILISER CE MEDICAMENT AVEC PRECAUTION :

- Il est recommandé aux prescripteurs d'évaluer les risques et les bénéfices de l'administration de PRISDAL chez les patients âgés et déments en prenant en compte les facteurs de risque prédictifs de survenue d'accident vasculaire cérébral tels que faiblesse ou insensibilité soudaine au niveau du visage, des bras ou des jambes, troubles de l'élocution ou de la vision.
- Tenir compte des propriétés alhabloquantes de la rispéridone pouvant favoriser la survenue d'une hypotension orthostatique lors de l'instauration progressive du traitement.
- Ce médicament sera utilisé avec prudence chez les patients à risque cardiovasculaire connu (insuffisance cardiaque, infarctus du myocarde, hypovolémie, troubles du rythme cardiaque, antécédents familiaux d'allongement du segment QT).
- Évaluer le rapport bénéfice-risque lors de la prescription de PRISDAL chez les patients présentant une maladie de Parkinson ou une déférence à Corps de Lewy.
- Possibilité d'hyperglycémie ou d'aggravation du diabète sous traitement par la rispéridone, d'où la nécessité d'une surveillance clinique chez les personnes diabétiques ainsi que chez celles présentant des facteurs de risque.

PRISDAL doit être utilisé avec prudence chez les patients à antécédents d'hyperprolactinémie et chez ceux qui présentent des tumeurs partiellement prolactine-dépendantes.

- PRISDAL doit être utilisé avec prudence chez les patients présentant des antécédents de convulsions ou d'autres situations cliniques pouvant potentiellement abaisser le seuil épileptogène.
- Un propisme peut survenir au cours du traitement par PRISDAL.
- PRISDAL peut altérer la capacité corporelle centrale. Il doit donc être utilisé avec prudence en cas d'exposition à un exercice physique intense, des températures extrêmes ou lors d'un traitement concomitant par des médicaments ayant une activité anticholinergique ou tendance à la déshydratation

• Enfants et adolescents :

- Le prescripteur est tenu de faire une évaluation complète des causes physiques et sociales du comportement agressif avant de débuter le traitement.
- A cause des effets sédatifs de la rispéridone, un suivi rapproché doit être effectué (conséquences de la sédation sur les capacités d'apprentissage).
- Du fait des effets potentiels liés à la prolactine, il faudra envisager une évaluation régulière des fonctions endocrinianes.
- Evaluer régulièrement les syndromes extrapyramidaux et autres troubles de la motricité.

EN CAS DE DOUCE, IL EST INDISPENSABLE DE DEMANDER L'AVIS DE VOTRE MÉDECIN OU DE VOTRE PHARMACIEN.

c) INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES

• Effets de PRISDAL sur d'autres médicaments :

- Augmentation du risque d'effet sédatif avec les médicaments ou substances agissant au niveau central : alcool, opiacés, antihistaminiques, benzodiazépines,
- Antagonisme de l'effet de la lévodopa et d'autres agonistes dopaminergiques.
- Effet hypnotiseur lors de l'utilisation concomitante avec un traitement antihypertenseur.
- *Effets potentiels d'autres médicaments sur PRISDAL :*
- Diminution des concentrations plasmatiques de la fraction antipsychotique active de la rispéridone avec la prise de carbamazépine, rifampicine, phénytoïne et phénobarbital (inducteurs du CYP3A4 et de la P-glycoprotéine (P-gp)).
- Augmentation des concentrations plasmatiques de la rispéridone avec les inhibiteurs du CYP2D6 tels que la fluoxétine, la paroxétine, la quinidine ou l'haloperidol.
- Augmentation des concentrations plasmatiques de la rispéridone par le verapamil un inhibiteur de la CYP3A4.

AFIN D'ÉVITER

PLUSIEURS

QUEMEN T

MÉDECIN OU

PRISDAL®

GROSSESSE :

sauf en cas d'

coups de la

Allaitement,

regard des ri-

DEMANDEZ

PHARMACI

e) CONDU

PRISDAL pe

à conduire et

système nerveux

être informés de

ce que leur sensi-

4. COMMENT UT

a) POSOLOGIE

• Schizophrénie

Adulte : PRISDAL

Débuter le traitem

être augmenté

maintenue inchan-

majorité des paie-

entre 4 et 6 mg. C

dose initiale et d'

Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

PRISDAL® 1 mg

30 comprimés pelliculés



6 118001 250950

ONS ENTRE
SYSTEMATI-
S A VOTRE

e la grossesse
nécessaire au
brutalement.
re évalués au

U A VOTRE
MENT.
IES

• sur l'aptitude
éventuels sur le
iens doivent
aines jusqu'à

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité

à entraîner une

surveillance.

• Les posologies d'

supérieure aux

augmentation de

la sécurité d'emploi de posologies supérieures à 16 mg/jour n'a pas été

évaluée, et elles ne sont donc pas recommandées.

SDAL®

LOT 0102080

EXP 02/24

PPV 154DH00

par jour.

• La toxicologie peut

sera ensuite

necessary. La

comprises

lente et une

necessaires.

• d'efficacité